

13 janvier 2020

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 13 janvier 2020 à 19h.**

Sont présents : les conseillers messieurs Alain Groleau, Charles Luneau, Marco Couture, Pierre Auger et Normand Paquin.

Est absente : la conseillère madame Brigitte Nadeau.

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**Ouverture de la séance ordinaire**

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance extraordinaire du conseil à 19h.

2020-01-004

**Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;

Il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.

**QUE** l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

**QUE** l'ajout à l'ordre du jour dans l'onglet affaires nouvelles : Avis de motion de modification au Règlement numéro 2019-183 concernant le traitement des élus municipaux.

**ADOPTÉE.**

2020-01-005

**Adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du 2 décembre, 9 décembre et 17 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci sont soumis pour approbation;

**SUR PROPOSITION** du conseil, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyée par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture desdits procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tels que présentés.

**ADOPTÉE.**

**Période de questions**

- ✓ Aucune question émise

**Rapport des comités et autres informations**

- ✓ Comité des Loisirs : Préparation du carnaval qui aura lieu le samedi 22 février 2020
- ✓ FADOQ : Souper Méchoui le vendredi 17 janvier 2020 à 17h
- ✓ Inauguration du parc école de Tingwick – 12 décembre 2019
- ✓ Invitation pour la journée d'initiation à la pêche (Samedi 8 février 2020 pour les 10 ans et plus)
- ✓ Soirée des bénévoles vendredi 24 janvier de 5 à 7

2020-01-005

**Consignation de la correspondance**

**CONSIDÉRANT QUE** lecture de la correspondance est faite;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Charles Luneau et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.

- ✓ Mini-Scribe
- ✓ Plan stratégique 2019-2023 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- ✓ Règlement sur les chiens dangereux (entrée en vigueur le 3 mars 2020)
- ✓ Investissements de près de 5 M\$ dans la région du Centre-du-Québec
- ✓ Partenariat 2020-2024 – Pacte fiscal avec les municipalités
- ✓ Invitation annonce Hôtel-Dieu d'Arthabaska
- ✓ Coupure de la fibre optique : Mardi 14 janvier de 16h30 à 19h30

2020-01-006

---

**Assurance générale MMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est assurée par la MMQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Charles Luneau, appuyée par le conseiller Normand Paquin et résolu à l'unanimité que le conseil approuve l'assurance de la mutuelle Municipalité du Québec de 12 324\$.

**ADOPTÉE.**

2020-01-007

---

**Autorisation pour les rencontres des DG de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2020**

**SUR PROPOSITION** du conseiller Pierre Auger, appuyée par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu de permettre à la directrice générale de participer aux rencontres d'information de la MRC d'Arthabaska :

Jeudi 20 février 2020  
Jeudi 28 mai 2020  
Jeudi 8 octobre 2020  
Mardi 24 novembre 2020

**ADOPTÉE.**

2020-01-008

---

**Autorisation semaine de vacances la direction générale- 1 semaine en juin**

**SUR PROPOSITION** du conseiller Charles Luneau, appuyée par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu de permettre à la directrice générale de prendre une semaine de vacance du 20 au 28 juin 2020 inclusivement.

**ADOPTÉE.**

2020-01-009

---

**Adoption du règlement numéro 2020-189 décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller Marco Couture a donné un avis de motion pour le règlement 2020-189 lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller Marco Couture a déposé et présenté le projet de règlement 2020-189 décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 lors de la séance extraordinaire du 6 janvier 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Pierre Auger et appuyée par le conseiller Normand Paquin, il est résolu unanimement :

**QUE** le conseil adopte le règlement 2020-189 décrétant les taux de taxes et

---

13 janvier 2020

compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020.

**ADOPTÉE.**

**2020-01-010**

---

**Demande d'autorisation pour le Lac-à-l'épaule**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick doit avoir un plan de développement et d'avancement pour les prochaines années;

**CONSIDÉRANT QUE** l'administration et le conseil municipal veulent un plan bien défini afin d'y travailler conjointement selon des critères mise-en-place et en concertation;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires ont été approchés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles Luneau, appuyé par le conseiller Normand Paquin et il est résolu à l'unanimité de prendre les services conseil et gratuits de la MRC d'Arthabaska.

**QUE** le Lac-à-l'épaule dispose d'un budget de 300\$ pour les frais engendrés;

**QUE** le Lac-à-l'épaule soit organisé avant le 30 mars 2020.

**ADOPTÉE.**

**2020-01-011**

---

**Autorisation de gestion des documents et archives**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick doit archiver les documents selon la norme établie (Loi sur les archives);

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion des documents et des archives doit avoir une mise-à-jour rapidement;

**CONSIDÉRANT QUE** la perte de temps de l'administration pour y trouver un document;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marco Couture, appuyé par le conseiller Alain Groleau et il est résolu à l'unanimité d'octroyer la gestion des documents et des archives en 2020 à HB archivistes S.E.N.C.

**QUE** le montant alloué est de 6000\$ maximum pour 2020;

**QUE** la première partie sera de faire la gestion des documents informatiques et les documents courants;

**QUE** l'archiviste soit rapidement affecté à la gestion.

**ADOPTÉE.**

**2020-01-012**

---

**Remboursement des frais de la dérogation mineure de Gaétan Paré**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Gaétan Paré a été obligé d'engendrer des frais de demande de dérogation mineure suite à une omission de l'ancienne inspectrice municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la dérogation mineure est de 212\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Normand Paquin et il est résolu à l'unanimité de rembourser le montant de 212\$ qui acquitte les frais de la dérogation mineure.

**ADOPTÉE.**

**2020-01-013**

---

**Acceptation des permis du 2019-01-01 au 2018-12-31**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a octroyé pour l'année 2019 pour une valeur totale de 2 438 370,78\$ pour 54 permis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Charles Luneau et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les cinquante-quatre permis de l'année 2019 pour une valeur totale des travaux de 2 438370.78\$

**ADOPTÉE**

2020-01-014

---

**Contribution municipale 2020 au transport adapté (Roulibus)**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de Roulibus de contribuer financièrement pour le maintien au transport adapté dans la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pour un montant de 1 308.53\$ pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport adapté est un partenaire important pour la population qui a besoin de ce service pour demeurer dans leur résidence dans la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Charles Luneau et il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint- contribue pour un montant de 1 308.53\$ pour 2020.

**QU'UN** rapport de l'année 2019 pour la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick soit transmis.

**ADOPTÉE.**

2020-01-015

---

**Dépôt et adoption des rapports des événements de la gestion de l'eau- Aqueduc Trois-Lacs de décembre 2019**

Il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Pierre Auger et il est résolu que le conseil a reçu les rapports d'événements de la gestion de l'eau-aqueduc Trois-Lacs du mois décembre 2019.

**ADOPTÉE**

2020-01-016

---

**Demande d'avis juridique règlement de tarification des boues des fosses septiques**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la municipalité de Saint-Rémi-Tingwick;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques adopté par le Conseil de la MRC d'Arthabaska;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement vise à instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, comprenant notamment la collecte, le transport et la valorisation de ces matières;

**CONSIDÉRANT** l'article 44 de ce règlement, qui se lit comme suit : « *Les tarifs et frais reliés aux services et activités visés par le présent règlement sont exigés par les municipalités* »;

**CONSIDÉRANT QUE**, en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la municipalité de Saint-Rémi-Tingwick doit se faire par règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer le règlement no. 2018-380 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018 et 2019 à la suite nombreux ajustements depuis le début du programme en 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite s'assurer que son projet de règlement de tarification est conforme aux lois et aux règlements en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marco Couture, appuyée par le

---

conseiller Charles Luneau, il est résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-Tingwick transmette une demande d'avis juridique à la MRC d'Arthabaska afin que celle-ci vérifie la conformité du projet de *Règlement de tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques* de la Municipalité de Saint-Rémi-Tingwick, ce dernier faisant référence au *Règlement numéro 366* de la MRC d'Arthabaska;

**QUE**, en cas de non-conformité, la MRC d'Arthabaska vérifie les solutions possibles afin d'adopter un règlement de tarification conforme aux lois et règlements en vigueur.

**ADOPTÉE**

2020-01-017

---

**Demande conjointe au Ministère des Transports : Surélévation de la courbe Chemin des lacs (pont)**

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a de plus en plus de pluie abondante et que le secteur Trois-Lacs l'eau monte rapidement jusqu'à ensevelir la courbe du Chemin des Lacs à Danville;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'inondation les véhicules d'urgence et les citoyens ne peuvent plus emprunter ce chemin et que leur sécurité est compromise;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Pierre Auger, et il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick conjointement avec la Municipalité de Tingwick et les villes d'Asbestos et de Danville de demander au Ministère des Transports la surélévation de cette courbe chemin des Lacs.

**ADOPTÉE.**

2020-01-018

---

**Demande de report pour la Politique familiale Municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons déposer le rapport final avec la politique familiale municipale au plus tard le 31 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a plusieurs changements de l'administration de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique familiale municipale est importante pour Saint-Rémi-de-Tingwick;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut offrir une politique familiale adéquate et selon les réalités du milieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Normand Paquin et il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick demande une prolongation d'un an jusqu'au 21 mars 2021 et que Monsieur Mario Nolin soit dûment autorisé à signer tous les documents nécessaires.

**ADOPTÉE.**

2020-01-019

---

**Adhésion fleurons du Québec 2020-2021-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** l'apport très minime des Fleurons du Québec pour la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Pierre Auger et il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick n'adhère pas aux Fleurons du Québec et que le 300\$ soit octroyé au comité afin d'embellir la municipalité.

**ADOPTÉE.**

2020-01-020

---

**Appui aux Journée de la persévérance scolaire (JPS) 2020**

13 janvier 2020

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Marco Couture et il est résolu à l'unanimité de déclarer que la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick appuie les Journées de la persévérance scolaire 2020 par cette résolution.

**QUE** lors des Journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020, nous nous engageons à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire, à hisser le drapeau de la persévérance scolaire et à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité

**ADOPTÉE.**

2020-01-021

---

**MOTO aventure Bois-Francs**

**CONSIDÉRANT QUE** Moto aventure Bois-Francs est une importante promotion touristique pour la région et par le fait même, Saint-Rémi-de-Tingwick;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion sera faite à travers la province;

**CONSIDÉRANT QUE** Moto-Aventure demande à la municipalité de donner les points d'intérêts touristiques et commerciaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Pasquin, appuyé par le conseiller Alain Groleau et il est résolu à l'unanimité de prendre la publicité de 100\$ et que les points d'intérêts touristiques et commerciaux soient transmis rapidement.

**ADOPTÉE.**

2020-01-022

---

**InfoStop – Point de distribution**

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance que l'outil de prévention pour faciliter le travail des premiers répondants et des intervenants;

**CONSIDÉRANT QUE** la capsule INFOSTOP accroît le sentiment de sécurité chez les aînés et personnes vulnérables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Marco Couture, et il est résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit le lieu d'approvisionnement de ces capsules et en fassent la promotion.

**ADOPTÉE.**

2020-01-023

---

**Renouvellement de l'adhésion de Tourisme Centre-du-Québec 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le tourisme est une facette importante pour les attraits et commerces de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau et il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Rémi-

---

13 janvier 2020

de-Tingwick renouvelle l'adhésion de Tourisme Centre-du-Québec 2020 au montant de 150\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE.**

2020-01-024

---

**Paiement total municipalité de Chesterville- partenariat desserte des incendies dossier 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** Chesterville a émis au taux d'intérêt élevé pour le paiement en 3 versements;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité détient un surplus de réserve pour les incendies depuis 2008 de 59 614,73\$;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Charles Luneau, et unanimement résolu que le compte de de 2017 concernant la part de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick soit payé en entier avec la réserve de surplus des incendies pour un montant total de 9 716\$.

**QUE** la municipalité reçoit une quittance définitive concernant ce dossier.

**ADOPTÉE.**

2020-01-025

---

**Dépenses et engagement de crédits – Acceptation des dépenses**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau, et unanimement résolu que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 159 638,02\$.

**QUE** le feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes de l'assemblée et qui en fait la demande.

**ADOPTÉE.**

2020-01-026

---

**Avis de motion de modification au Règlement numéro 2019-183 concernant le traitement des élus municipaux**

Le conseiller Charles Luneau donne un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 2019-183 concernant le traitement des élus municipaux soit modifié et adopté à une séance ultérieure.

2020-01-027

---

**Levée de la séance ordinaire**

À 20h01, le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau propose la levée de la séance ordinaire, tous sont unanimes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.

---

Mario Nolin, maire

---

Anouk Wilsey  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Mario Nolin  
Maire

---

13 janvier 2020

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions: 2020-01-006, 2020-01-00010, 2020-01-011, 2020-01-012, 2020-01-014, 2020-01-019, 2020-01-021, 2020-01-023, 2020-01-024 et 2020-01-025.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 13e jour de janvier de l'an deux mille vingt.

---

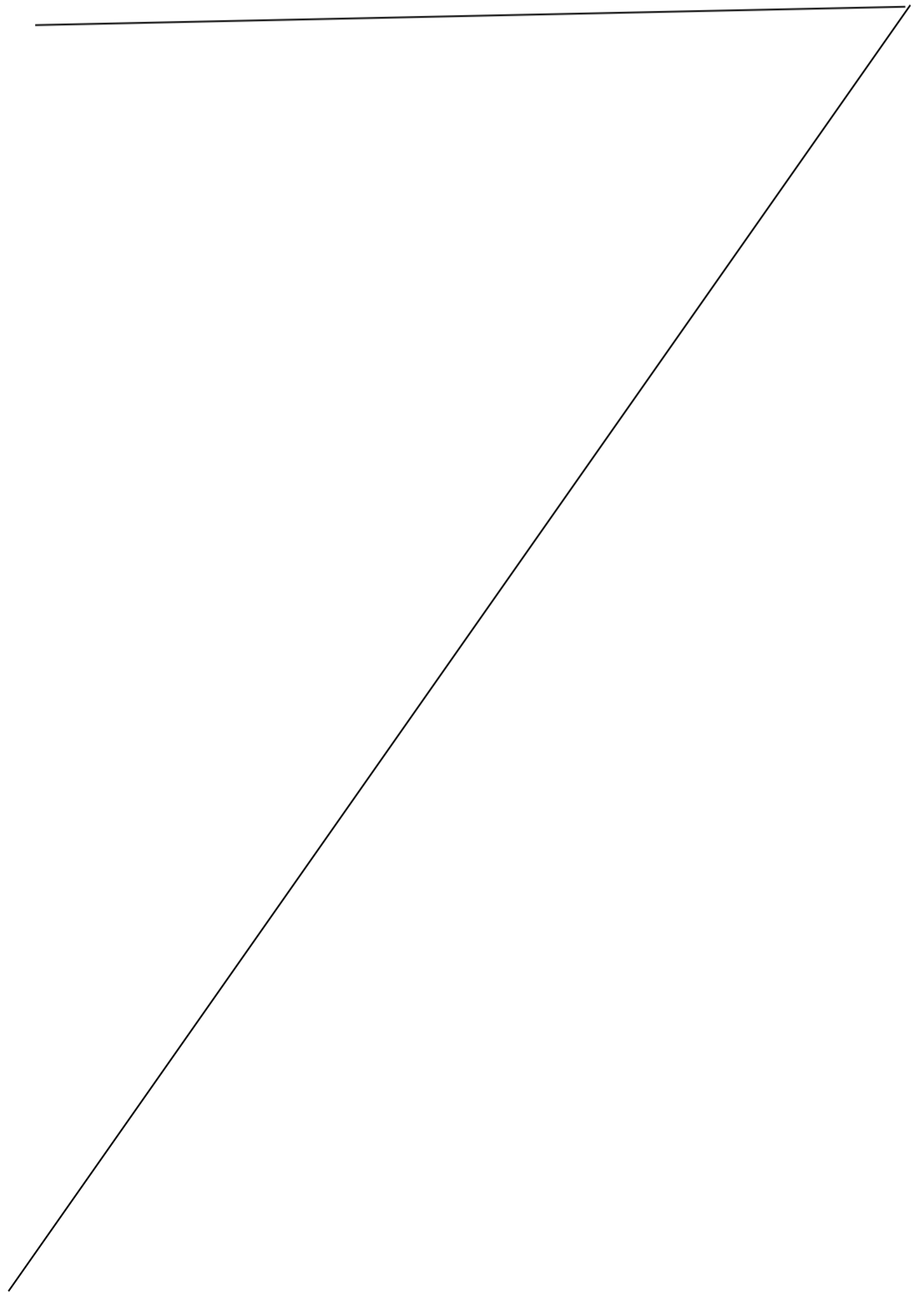
Anouk Wilsey  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mario Nolin, maire



13 janvier 2020